

SOCIETE DES AMIS DES MUSEES ET MONUMENTS



DE CHERBOURG ET DU COTENTIN

Bulletin d'adhésion : 1er Janvier 2024 - 31 décembre 2024

	M., Mme, (nom, prénom):
	Nom-prénom du conjoint :
	Adresse 🚯 :
	Ville :
	Code Postal :
	Téléphone(s): Portable
	Courriel @:
	•
	■ Nouvelle adhésion ■ Renouvellement adhésion
λla	
A la	Société des Amis des Musées et Monuments de Cherbourg et du Cotentin (SAMMCC) en qualité de :
	□ Ami Adhérent : 25 € — Conjoint: 12 € en plus -
	L'adhésion annuelle ne peut donner lieu à dégrèvement fiscal car faisant l'objet de contreparties au sens de la réglementation fiscale.
□ Ar	Carte famille: Dans le cadre de notre démarche « Jeunes Amis », les adultes de 18 à 35 ans, à charge de leur famille, pourront adhérer gratuitement. Prendre contact avec Mme Catherine Guiffard dont les coordonnées sont en bas de ce bulletin. Mi Mécène + : montant libre en plus de l'adhésion € Devenez Ami Mécène + et participez plus activement au rayonnement et à la politique d'acquisition du musée. Nous adresserons aux Amis Mécènes +, une attestation fiscale permettant de déduire de leur imposition 66% du montant versé en complément du montant de l'adhésion annuelle (dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable). Ainsi, si vous versez 50€ en plus de l'adhésion annuelle, vous bénéficierez d'un dégrèvement de 33€, et il ne restera définitivement à votre charge que 17€ sur cette partie mécénat. Pour mémoire, l'accès des 3 musées de Cherbourg-en-Cotentin est gratuit tout au long de l'année et sans limite
	aux titulaires de la carte annuelle adhérent SAMMCC en vigueur.
	Ami Sympathisant : 20 € - Conjoint : 10 € en plus
lean	Vous ne pouvez plus participer physiquement (santé, éloignement,) aux activités culturelles de l'association mais vous souhaitez disposer des informations concernant ses activités, son actualité et soutenir l'association pour son fonctionnement. N'ayant pas de contrepartie au sens de l'administration fiscale, nous vous ferons parvenir une attestation fiscale permettant de déduire de votre imposition 66% du montant versé.
	Vous pouvez également faire un don complémentaire comme Ami Mécène et bénéficier également d'un dégrèvement supplémentaire.
	□ Etudiant (-26 ans) : 12 € □ Chômeur : 12 €

Bulletin à retourner (accompagné du chèque à l'ordre de la SAMMCC) à la trésorière de la Société : Mme Catherine GUIFFARD, 22 rue Bouillon 50100 Cherbourg-en Cotentin (jfcguiffard@gmail.com)

Merci de votre adhésion et de votre participation